

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**09 décembre 2020 à 19h Salle Roger Perrin**

Le 09 décembre 2020,  
le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Roger Perrin sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents** : Tous sauf

**Absents représentés**: Sébastien VERDRU par Dominique THUAULT, Karine BOCQUET par Etienne DHUICQ et Christian TIXIER par Pierre QUILLERE.

**Absents excusés**: Jérémy ARAQUE, Marie-Claude HIMMESOETE, Elisabeth BENARD et Céline FAGOT.

Alain GORLIER, Trésorier, excusé.

Coralie ADNOT a été nommé secrétaire.

Communications :

- 18/12/2020 - 19h00 Assemblée générale Les Requins du Petit Morin
- 19/12/2020 - 11h00 Assemblée générale Le Cochonnet Montmirailais

### **2020-9918 Création d'un dispositif de bon d'achats**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de mise en place de bons d'achats dans le but d'aider à la relance économique des commerces locaux. Cette opération est menée en partenariat avec l'Union des Commerçants, Industriels et Artisans de Montmirail (UCIA) ainsi qu'avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la société BEEGIFT. Il est proposé que la commune participe à hauteur de 20.000 € pour abonder le dispositif et permettre ainsi aux consommateurs d'acquérir des bons d'achat avec une réduction de 28,6 % par rapport à la valeur du chèque-cadeau. Un bon d'achat de 10€ générera un chèque cadeau de 14€

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- APPROUVE la mise en place du dispositif de bons d'achats
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour la mise en place de ce dispositif, à signer toutes les pièces à intervenir avec les différents partenaires et à verser une somme de 20.000€ pour abonder le dispositif.

*Adopté à l'unanimité.*

### **2020-9919 Aide financière pour les travaux sur les devantures commerciales - Modification du règlement**

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement d'attribution de l'aide financière pour le ravalement des devantures commerciales en supprimant le montant plancher de travaux à réaliser pour obtenir de l'aide.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- APPROUVE les modifications du règlement fixant les conditions d'attribution de l'aide financière pour le ravalement des devantures commerciales.
- AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention aux commerçants et artisans répondant aux critères d'attribution.

Cf. règlement joint

*Adopté à l'unanimité*

## 2020-9920 Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Monsieur QUILLERE Pierre expose au Conseil municipal la nécessité d'acheter un nouveau véhicule pour remplacer un véhicule refusé au contrôle technique.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

DECIDE d'acquérir chez PLE AUTONEGOCE un véhicule RENAULT MASTER pour un montant de 14.166,67€ HT.

*Adopté à l'unanimité*

## 2020-9921 Actualisation tarifaire des droits de place Marchés et Foire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'actualisation tarifaire des droits de place sur les marchés et foire dans le cadre de délégation de service public avec l'entreprise GERAUD. La hausse est de 2,11%.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

DECIDE de fixer les tarifs hors taxe des droits de place comme indiqué ci-après à compter du 1er janvier 2021 :

### **Marchés de Montmirail du Lundi et du Samedi**

*Le mètre linéaire de façade (profondeur 2m50)*

Commerçant abonné : 1,21 €

Commerçant non abonné : 1,67 €

### **Attractions et Etablissements forains**

Le m2 par jour d'occupation 0,43 €

Droits de déchargement, par véhicule : 1,18 €

### **Foire de la Saint Simon et Braderie**

Droits d'inscription stand < 6metres de façade : 10,95 €

Droits d'inscription stand > 6metres de façade : 28,12 €

Le mètre linéaire de façade (profondeur 2m50) : 5,70 €

Matériels agricoles et automobiles : forfait foire 50,00 €

Commerçants situés dans le périmètre de la foire exposant devant leur magasin: forfait foire 15,00 €

### **Vide-grenier, Brocantes, Foires agricoles**

Pas de droits d'inscription

Le mètre linéaire (profondeur 6 ml) : 3,22 €

**Minimum de règlement par chèque selon règlement 111,40 €**

*Adopté à l'unanimité*

## 2020-9922 Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire présente le projet de décision modificative budgétaire afin de financer le dispositif de bon d'achats.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

DECIDE de porter 20.000€ à l'article 6718 par prélèvement d'une même somme à l'article 020.

*Adopté à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 20h30.

Etienne DHUICQ  
Maire de Montmirail

